

TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU

Carrière de Lescondan

Communes de Plouvorn et Mespaul (29)

Selon les étapes prévues par le Guichet Unique Numérique de l'Environnement

Etape 1 : Type de demande

- > Demande d'autorisation environnementale

Etape 2 : identification du pétitionnaire

- > Mandat de dépôt établi pour AXE par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU
- > Personne modale : nom de la société, SIRET, signataire, référent, coordonnées

Etape 3 : Description du projet

- > Description du projet, y compris les procédés de fabrications, les matières utilisées, le phasage des extractions
- > Note de présentation non technique du projet
- > Justificatif de maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles du projet

Etape 4 : Localisation du projet

- > Adresse et coordonnées du projet (système Lambert 93)
- > Identification des parcelles du projet (tableau des références cadastrales et des superficies)

Etape 5 : Activités

- > Identification du type d'autorisation (rubriques des nomenclatures ICPE / IOTA)
- > Identification des procédures embarquées (défrichement / espèces protégés / site classé...)
- > Autres rubriques de la nomenclature évaluation environnementale (article R122-2 du Code de l'Environnement)

Etape 6 : Etude d'impact

- > Conforme à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, dont le plan est le suivant :
 - Noms et qualités des auteurs de l'étude
 - Présentation du projet (synthèse de la description du projet)
 - Etat initial, impacts environnementaux et mesures E-R-C, synthèse des mesures et des coûts
 - Volet santé publique (Méthodologie INERIS)
 - Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs
 - Effets cumulés avec d'autres projets connus
 - Solutions examinées et raisons du choix du projet
 - Compatibilité du projet avec les documents opposables (SAGE, SDAGE, SRC...)
 - Remise en état du site
 - Description des méthodes employées
- > Annexes de l'étude d'impact :
 - Annexe 1 : Suivi hydrobiologique réalisé par AQUABIO - 2022
 - Annexe 2 : Auto-surveillance des rejets d'eaux – 2019 à 2022
 - Annexe 3 : Etude Faune-Flore-Habitat réalisée par SOCOTEC – 2022
 - Annexe 4 : Rapport de mesures acoustiques par l'APAVE – 2015-2022
 - Annexe 5 : Rapport de modélisations acoustiques CadnaA par SOCOTEC - 2023

- Annexe 6 : Suivi des vibrations des tirs de mine – 2019 à 2021
 - Annexe 7 : Suivi des émissions de poussières réalisé par KALI’AIR – 2019 à 2022
- > Résumé non technique de l’étude d’impact

Etape 7 : pièces et études spécifiques ICPE / IOTA

- > Etude de dangers :
 - Résumé non technique de l’étude de dangers
 - Identification des potentiels de dangers
 - Analyse préliminaire des risques (APR)
 - Etude détaillée de réduction des risques (EDRR)
 - Moyens de prévention et d’intervention
- > Capacités techniques et financières de la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU
- > Procédure de révision des documents d’urbanisme
- > Garanties financières
- > Installations classées soumises à enregistrement
 - Conformité à l’Arrêté Ministériel du 26 novembre 2012 modifié (rubrique 2515-1)
- > Etat de pollution des sols
- > Plan de Gestion des Déchets d’Extraction (PGDE)
- > Dérogation à la Réglementation des Espèces Protégées (DREP)
- > Avis sur la remise en état
 - Haut-Léon Communauté
 - Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
 - Indivision PAUGAM-ABALAIN
 - Yvon PAUGAM
 - SCI de la Roche
- > Autorisation de défrichement
- > Modification d’une réserve naturelle
- > Modification d’un site classé

Etape 8 – Plans et fichiers supplémentaires

- > Plan de situation sur fond IGN au 1/25 000
- > Plan d’ensemble à l’échelle 1 / 1 000 (dérogation d’échelle possible)
- > Fichiers supplémentaires
 - page de garde du dossier
 - sommaire du dossier